Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260629-2026_06_11-DE

Délibération n°2026-06-11

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
25/06/2026
Date d'affichage :
25/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 29 juin à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Claire ANDRIEUX, Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Vincent JACQUES, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Sabine MARTIN, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Erik UNTERDORFEL

Secrétaire de séance : Marie BERTHET

OBJET : DELEGATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DU GROUPE SCOLAIRE DES PLANTES

Une consultation a été menée auprès de quatre établissements bancaires pour la souscription d'un emprunt pour financer les travaux de démolition et reconstruction du groupe scolaire des Plantes.

La proposition transmise par la Banque des Territoires dans le cadre du programme « Eduprêt »se révèle la plus intéressante. Les conditions d'emprunt sont les suivantes :

- *Durée : 25 ou 30 ans*
- *Taux variable : taux du livret A (1,5 % à ce jour) + marge de 0,50 %*
- *Type d'amortissement : constant*
- *Frais de dossier : 600 €*
- *Périodicité : trimestrielle*

La commune étant encore dans l'attente de la notification de subventions, notamment pour le Fonds Vert, il est difficile de connaitre précisément le montant à emprunter (compris entre 1 000 000 € et 1 250 000 €).

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, il est possible de déléguer au Maire la faculté de réaliser des emprunts pour le financement d'investissements.

Considérant que le montant de l'emprunt à souscrire n'est pas encore fixé, mais qu'il convient de souscrire l'emprunt avant le conseil municipal du mois de septembre, il est donc proposé au conseil municipal de déléguer au Maire la faculté de réaliser l'emprunt pour les travaux de démolition et reconstruction du groupe scolaires des Plantes auprès de la banque des Territoires, dans les conditions énoncées ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la conseillère municipale déléguée et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de déléguer au Maire la faculté de réaliser l'emprunt pour les travaux de démolition et de reconstruction du groupe scolaires des Plantes auprès de la Banque des Territoires, dans les conditions énoncées ci-dessus (montant maximum de l'emprunt à souscrire fixé à 1 250 000 €).
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

Le Maire,

Gaël LE NOANE

La secrétaire,

Marie BERTHET